



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT

GAEC DE LA BRUYÈRE à Saint-Père-Marc-en-Poulet (35430)

**Demande d'autorisation environnementale
pour un élevage bovin soumis à enregistrement**

**PIECE 7 : ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT
SUR L'ENVIRONNEMENT**

GES n° 232882

Mars 2026

AGENCE OUEST

5 rue les Basses Forges
35530 NOYAL/VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON-BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse La Chapelle - 42155
ST-JEAN-ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30

AGENCE OCCITANIE

DELTA'R 355 rue Desargues
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 48 23 03 35

AGENCE N^{VL}E AQUITAINE

Forge
79410 ÉCHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20

AGENCE LA RÉUNION

202 chemin Quinton
97410 SAINT-PIERRE
Tél. 06 93 05 46 50

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1. DESCRIPTIONS DES ESPECES NICHEUSES
POTENTIELLES
- ANNEXE 2. FICHES TECHNIQUES ZONE NATURA 2000 BAIE DU
MONT SAINT-MICHEL
- ANNEXE 3. CARTOGRAPHIE DES UNITES ECOLOGIQUES DU SITE
NATURA 2000
- ANNEXE 4. RELEVÉ PARCELLAIRE DU GAEC DE LA BRUYERE
- ANNEXE 5. CONFORMITE DE LA DEMANDE AU SDAGE LOIRE-
BRETAGNE 2022-2027
- ANNEXE 6. CONFORMITE DE LA DEMANDE AU SAGE BASSINS
COTIERS DE LA REGION DE DOL-DE-BRETAGNE
- ANNEXE 7. CONFORMITE DE LA DEMANDE AU SAGE RANCE
FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

Annexe 1. Descriptions des espèces nicheuses potentielles

Le Vanneau huppé niche dans les milieux ouverts, humides ou non, dans les marais, les prairies humides avec la présence d'une végétation rase. Sa période de nidification est précoce, et débute entre mars et avril pour finir en juillet. Son nid est une légère dépression au sol présent dans les terrains agricoles labourés ou les champs fauchés.

Le Bruant des roseaux affectionne les zones humides, les tourbières et les fossés bordant les routes. Il peut aussi nicher dans des prairies fauchées de type mésophile, et plus occasionnellement dans des champs de blé ou de colza. Il débute la construction de son nid en avril, celui-ci est construit au sol caché dans la végétation.

Le Busard cendré fréquente les milieux ouverts, notamment les marais littoraux avec des prairies humides fauchées ou pâturées, ainsi que les zones agricoles et d'élevage. Il construit son nid au sol en avril, avec une ponte qui a lieu généralement en mai, pour se terminer en juin.

Le Tarier des Prés trouve principalement dans les milieux ouverts, comme les prairies naturelles humides ou les bocages pâturés, qui offrent un couvert végétal dense. Il évite les champs cultivés de céréales. Son nid, construit au sol à partir de mai, est soigneusement dissimulé dans la végétation.

Le Tarier pâtre est un oiseau des milieux ouverts et semi-ouverts, cultivés ou non et pourvus d'un minimum d'éléments ligneux. Sa saison de reproduction s'étale de mars à août et commence tôt du fait de la sédentarité de l'espèce. La femelle bâtit son nid au sol ou à faible hauteur, sous une touffe herbacée ou au pied d'un petit buisson dense.

L'Alouette lulu occupe les milieux ouverts à semi-ouverts, naturels ou incultes, sur sol bien drainé à couverture herbacée basse et éparse. La saison de reproduction commence dès mars dans le sud, en avril et mai plus au nord et se termine en juillet. La femelle a le temps d'élever deux nichées successives qu'elle construira souvent au pied d'un élément saillant du site, caillou, buisson, petit arbre, touffe d'herbe.

Le Bruant proyer est à l'aise pour la reproduction dans les grands espaces herbacés, surtout naturels mais aussi exploités par l'Homme, steppes herbeuses, landes, particulièrement militaires, côteaux herbeux, parties enherbées des plateaux, prairies extensives, grandes pâtures, parcelles de céréales et leurs bordures non cultivées. Il accepte et apprécie même un taux faible de ligneux. Sa saison de reproduction s'étend, toutes régions confondues, de fin février à fin juillet. Le nid est construit au niveau du sol, caché par la strate herbacée.

L'habitat du Bruant Ortolan consiste en un milieu ouvert, cultivé ou non, pourvu d'une végétation ligneuse peu abondante. La période de reproduction de cette espèce s'étale d'avril à mai. Le nid est construit par la femelle directement au sol.

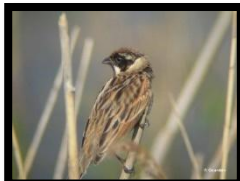
Les Cisticoles des joncs habitent les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles. Cette espèce se prépare à nicher dès la première quinzaine de mars où les mâles commencent à construire un nid caractéristique et très élaboré à une hauteur qui varie de 30 à 40 centimètres au-dessus du sol. Trois couvées ont lieu par saison, la première en avril, la deuxième en juin et la troisième en août, presque toujours à la fin du mois.

Le Pipit des arbres est un oiseau des milieux semi-ouverts. La saison de reproduction s'étend de fin avril à la fin de l'été. Dans des conditions favorables, les couples peuvent entreprendre deux nichées successives. La femelle construit un nid au sol, à l'abri d'une touffe d'herbe.

Le Pipit farlouse est un oiseau des milieux humides ouverts à semi-ouverts. Suivant la latitude, sa saison de nidification s'étend de mars à août. La femelle construit un nid caché sous une touffe herbacée ou un petit buisson, de bruyère par exemple.

Le Râle des genêts est un oiseau des prairies de fauche et des pâtures, des marécages et moins souvent des champs cultivés. La période de reproduction s'étale d'avril à août. La femelle niche au sol parmi les herbes ou parfois dans un champ de blé.

Photographies des espèces décrites ci-dessus

			
Vanneau huppé	Bruant des roseaux	Busard cendré	Tarier des Prés
			
Tarier pâtre	Alouette lulu	Bruant proyer	Bruant ortolan
			
Cisticole des joncs	Pipit des arbres	Pipit farlouse	Râle des genêts

**Annexe 2. Fiches techniques Zone Natura 2000 Baie du Mont
Saint-Michel**

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2500077 - Baie du Mont Saint-Michel

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	14

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2500077	1.3 Appellation du site Baie du Mont Saint-Michel
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 16/12/2019	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Basse-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/07/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032967242&dateTexte=>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,64056°

Latitude : 48,67472°

2.2 Superficie totale

39480 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

97%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
25	Basse-Normandie
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
35	Ille-et-Vilaine	1 %
50	Manche	2 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
50042	BEAUVOIR
35049	CANCALE
50102	CAROLLES
50108	CEAUX
50117	CHAMPEAUX
35078	CHERRUEIX
50146	COURTILS
50167	DRAGEY-RONTHON
50168	DUCEY-LES CHERIS
50199	GENETS
50218	GRANVILLE
35132	HIREL
50253	HUISNES-SUR-MER
50066	JULLOUVILLE

50288	MARCEY-LES-GREVES
50353	MONT-SAINT-MICHEL
50408	PONTAUBAULT
50410	PONTORSON
35247	ROZ-SUR-COUESNON
35255	SAINT-BENOIT-DES-ONDES
35259	SAINT-BROLADRE
50496	SAINT-JEAN-LE-THOMAS
35299	SAINT-MELOIR-DES-ONDES
50532	SAINT-PAIR-SUR-MER
35329	SOUGEAL
50612	VAINS
50616	VAL-SAINT-PERE
35361	VIVIER-SUR-MER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Manche et Mer du Nord (97%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		13885 (35,17 %)		P	A	C	C	C
1130 <i>Estuaires</i>		7896 (20 %)		P	A	C	B	B
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		20924,4 (53 %)		P	A	B	B	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	14,3 (0,04 %)		P	D			
1160 <i>Grandes criques et baies peu profondes</i>		13818 (35 %)		G	B	B	C	C
1170 <i>Récifs</i>		118,44 (0,3 %)		P	A	C	B	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		1,79 (0 %)		P	B	C	B	B
1220 <i>Végétation vivace des rivages de galets</i>		0 (0 %)		P	D			
1230 <i>Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques</i>		2,55 (0,01 %)		P	A	C	B	B
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		188 (0,48 %)		G	A	C	B	B
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)</i>		3846 (9,74 %)		G	A	A	B	B
1430 <i>Fourrés halonitrophiles (Pegano-Salsolatea)</i>		0,01 (0 %)		P	D			
2110		2,67		G	A	C	B	B

<i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		(0,01 %)						
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		17 (0,04 %)		G	A	C	B	C
2130 <i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	X	43 (0,11 %)		G	A	C	B	C
2170 <i>Dunes à Salix repens spp. argentea (Salicion arenariae)</i>		387,47 (1 %)		G	B	C	B	B
2190 <i>Dépressions humides intradunaires</i>		1,94 (0 %)		P	B	C	B	B
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		6,78 (0,02 %)		G	B	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		0 (0 %)		P	B	C	B	B
4010 <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		0,68 (0 %)		G	D			
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		23,69 (0,06 %)		P	D			
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		24 (0,06 %)		G	D			
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		66 (0,17 %)		G	D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	3,2 (0,01 %)		P	B	C	B	B
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		0,01 (0 %)		G	D			
9160 <i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>		33 (0,08 %)		P	D			
9190 <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		0,01 (0 %)		G	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	P	C	C	C	C
F	1095	Petromyzon marinus	c			i	P	P	C	C	C	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	P	C	B	C	B
F	1099	Lampetra fluviatilis	c			i	P	P	D			
F	1102	Alosa alosa	c			i	P	M	C	C	B	B
F	1103	Alosa fallax	c			i	P	M	C	B	C	C
F	1106	Salmo salar	c			i	P	M	A	C	C	A
F	1163	Cottus gobio	p			i	P	M	C	B	C	B
A	1166	Triturus cristatus	r			i	R	M	C	C	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w			i	P	M	D			
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w			i	P	M	D			
M	1308	Barbastella barbastellus	r			i	P	M	D			
M	1321	Myotis emarginatus	w			i	P	DD	D			
M	1323	Myotis bechsteinii	r			i	P	M	D			
M	1324	Myotis myotis	w			i	P	M	D			
M	1349	Tursiops truncatus	w			i	P	G	A	A	C	A
M	1349	Tursiops truncatus	r			i	P	M	A	A	C	A
M	1349	Tursiops truncatus	c			i	P	G	A	A	C	A
M	1351	Phocoena phocoena	c			i	P	M	D			

M	1355	Lutra lutra	p			i	P	G	D			
M	1364	Halichoerus grypus	c	0	14	i	P	G	B	A	B	B
M	1365	Phoca vitulina	p	8	108	i	P	G	A	A	B	A
P	1441	Rumex rupestris	p			i	P	P	C	B	C	B
P	1831	Luronium natans	p			i	P	G	A	C	B	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	P	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Pelodytes punctatus			i	P			X		X	
A		Bufo calamita			i	P	X		X		X	
B		Egretta garzetta			i	P			X		X	
B		Platalea leucorodia			i	P			X		X	
B		Limosa limosa			i	P			X		X	
B		Falco columbarius			i	P			X		X	
B		Branta bernicla			i	P			X		X	

B		Tadorna tadorna			i	P			X		X	
B		Melanitta nigra			i	P			X		X	
B		Circus aeruginosus			i	P			X		X	
B		Calidris alpina			i	P			X		X	
B		Falco peregrinus			i	P			X		X	
B		Haematopus ostralegus			i	P			X		X	
B		Charadrius hiaticula			i	P			X		X	
B		Charadrius alexandrinus			i	P			X		X	
B		Pluvialis apricaria			i	P			X		X	
B		Pluvialis squatarola			i	P			X		X	
B		Calidris canutus			i	P			X		X	
B		Calidris alba			i	P			X		X	
B		Streptopelia turtur	5	15	p	C			X		X	
B		Sylvia undata			i	P			X		X	
B		Corvus corax			i	P			X		X	
I		Sabellaria alveolata			i	P						X
I		Nucella lapillus			i	P					X	
I		Ostrea edulis			i	P					X	
M		Delphinus delphis			i	P			X		X	
P		Alopecurus bulbosus			i	P						X
P		Asplenium marinum			i	P						X
P		Centaurium littorale			i	P						X
P		Halimione pedunculata			i	P			X			

P		Hordeum marinum			i	P						X
P		Leymus arenarius			i	P						X
P		Myriophyllum verticillatum			i	P						X
P		Ruppia maritima			i	P						X
P		Ruta graveolens			i	P						X
P		Thalictrella thalictroides			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	45 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	45 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	5 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %

Autres caractéristiques du site

Site inter-régional, la baie du Mont Saint-Michel correspond à un vaste écosystème de haute valeur paysagère découvrant, à marée basse, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de grèves, de vasières et de bancs de sable. Les phénomènes de sédimentation et de géomorphologie marines de grande ampleur lui confèrent un intérêt majeur. Le substratum profond, constitué de schistes, est recouvert de plusieurs mètres de sédiments meubles. Les étendues maritimes sont associées à des secteurs terrestres (cordon dunaire, falaises granitiques, marais et bois périphériques) qui s'inscrivent dans le contexte géologique et paysager de la baie.

La cartographie des habitats naturels de la directive n'étant réalisée que partiellement, leur évaluation surfacique demeure actuellement approximative.

La part de DPM représente environ 97% de la superficie du site.

Vulnérabilité

- Productivité biologique de la baie tributaire de la préservation de la qualité physico-chimique des eaux.
- Maintien des habitats naturels de la directive directement lié à la non perturbation des phénomènes hydro-sédimentaires naturels, problématique d'envahissement des prés salés par le Chiendent maritime.
- Fréquentation touristique importante (principaux accès à la mer, panoramas) avec développement des activités et sports de nature.
- Intérêt écologique des marais périphériques dépendant du maintien du niveau des eaux et des activités agricoles extensives.
- Déprise agricole au niveau de certaines parcelles marécageuses.
- Erosion marquée du cordon dunaire situé entre Saint-Jean-le-Thomas et Dragey.

4.2 Qualité et importance

La baie du Mont Saint-Michel constitue un site d'importance internationale abritant régulièrement plus de 20000 oiseaux d'eau. Les prés salés atlantiques, par la diversité des groupements qui les composent et la surface qu'ils occupent, constituent un ensemble phytocoenotique de valeur internationale.

Motivations pour la liste des autres espèces importantes de faune et de flore (rubrique 3.3) :

- protections réglementaires au niveau national ou régional ;
- populations remarquables et valeur patrimoniale.

La baie du Mont-Saint-Michel abrite une population résidente de phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) tout au long de l'année, avec reproduction annuelle.

Enfin, une population côtière de Grand dauphin est résidente dans le golfe normand-breton au sens large, dont ce SIC.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
H	G02	Structures de sports et de loisirs		I
H	I02	Espèces autochtones problématiques		I
L	B	Sylviculture et opérations forestières		I
L	F04.02	Collecte (champignons, lichens, baies,)		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
M	A04	Pâturage		I
M	F01.03	Culture sur le fond, à plat, sur bouchots et sur table		I
M	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	F03.01	Chasse		I
M	K01.01	Erosion		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	0,57 %
Etablissement public	0,31 %
Domaine communal	0,47 %
Domaine départemental	0,21 %
Domaine public de l'état	0 %
Domaine public maritime	97 %

4.5 Documentation

- BCEOM, 1997 - Rétablissement du caractère maritime du Mt St-Michel. Etude de cadrage préalable aux études d'impact du projet, vol. 1. Ministère de l'équipement, du logement et des transports. pp1-240.
- DANAIS M. & LEGENDRE C., 1991 - Zones humides périphériques de la baie du Mont Saint-Michel. Etude descriptive et analytique de chaque marais (tome 1). Bilan et prospective (tome 2). Ouest Aménagement, D.R.A.E. Basse-Normandie, 27 p. + 71 p. et annexes.
- DEBOUT G. et al., 1996 - Site Ramsar de la Baie du Mont Saint-Michel. Bilan 1994-1995. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.
- FEUNTEUN E., juillet 1999 - Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les études ichthyologiques. Rapport provisoire. Univ. de Rennes 1. DDE Manche.
- GEHU J.M., 1979 - Etude phytocoenotique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés salés et saumâtres de la façade atlantique française. Université de Lille II et Station de Phytosociologie - Bailleul, 514 p.
- GMB, 2016 - Bilan des actions Loutre menées dans le département d'Ille-et-Vilaine. Conseil départemental 35. 11p.
- GMB, 2018 - Observatoire des mammifères de Bretagne 2017-2020 : Bilan d'activité 2018. 16 p.
- GMN, Mai/Août 2000 - Document de synthèse. Exploitation de la grande baie du Mont Saint Michel par la population de Phoques Veaux-Marins (*Phoca vitulina*). GMN/DIREN Basse Normandie/DIREN Bretagne.
- GRUET Y., 1970 - Faune associée des "récifs" édifiés par l'annélide *Sabellaria alveolata* (Linné) en baie du Mont Saint-Michel. Extrait des Mém. Soc. Sc, de Cherbourg, t. LIV, 21 p.
- GRUET Y., 1981 - Peuplements de l'estran rocheux de la baie du Mont Saint -Michel (Manche), commune de Champeaux. Bulletin Société Linnéenne de Normandie. Volume 109.
- GRUET Y., 1982 - Recherches sur l'écologie des récifs d'hermelles édifiés par l'annélide polychète *Sabellaria alveolata* (Linné). Thèse de doct. de Sc. biologiques. Univ. de Nantes. Inst. Sc. de la Nat
- I.F.R.E.M.E.R. Brest, 1980-1981 - Etude écologique d'avant projet du site marémoteur du Golfe Normano-Breton. Le Benthos Subtidal.
- LAFFOND L.-R., GUILLAUMONT B., HAMON D., RETIERE C., PIRIOU J.-Y. & LEVASSEUR J., 1986 - Golfe normano-breton. Etude régionale intégrée. Thème IV : estrans et zones humides. IFREMER
- LANG F., Septembre 1999 - Etude du peuplement benthique. Etudes d'environnement préalables au projet de restauration du caractère maritime du Mont Saint Michel. Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel/ Université de Rennes.
- LANG. F., sept. 1999 - Etude du peuplement benthique. Etudes d'envir. préal. au projet de restauration du caractère maritime du Mont-St-Michel. S. Mixte rétablis. caract. marit. du MSM. Univ. Rennes 1.
- LE GUYADER D., 2007 - Espèces animales d'intérêt communautaire de la directive Habitats du site Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel" : Etat des lieux, ananalyse fonctionnelle et orientation de gestion. Rapport de Master 2ème année. 88 p. + Annexe cartographique + Note de synthèse.
- LE MAO P., GUERIN L., LEGENDRE A. et GERLA D., janvier 2010 - Caractérisation physique et biologique des lagunes côtières de la baie du Mont-Saint-Michel. IFREMER/DOP/LER FBN, 41 p.
- LEGENDRE C., septembre 1980 - Le banc des hermelles. Aspects de sa dynamique. Mesures de gestion à promouvoir. Museum National d'Histoire Naturelle de Dinard.
- LUBET P., SYLVAND B. & LE GALL P., 1976 - Etudes biocénotiques sur la côte ouest du Cotentin. Contrat CNEXO 73/882. pp. 1-60.
- LUCAS J.P., 1997 - Naissance d'un phoque veau-marin près de Tombelaine. Le Mascaret N°35, p.1.
- QUENEC'H DU S., 1994 - Répartition spatio-temporelle des limicoles en baie du Mont Saint-Michel. Tomes I et II. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes.

SCHRICKE V., 1983 - Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Université de Rennes, 299 p.

Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel - Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel - Fiche de synthèse année 2017 - DREAL Normandie.

Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel - Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel - Fiche de synthèse année 2018 - Agence française pour la biodiversité.

Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel - Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel - Fiche de synthèse année 2019 - Agence française pour la biodiversité.

TRIGUI J., FOURNIER J., OLIVIER F., RETIERE Ch., THIEBAUT E., BONNOT-COURTOIS CH. - Carte des habitats naturels marins de la baie du Mont Saint Michel, d'après les cahiers Naura 2000.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	0 %
13	Terrain acquis par un département	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	40 %
39	Forêt de protection	0 %
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	0 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	9 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	POINTE DU GROUIN DU SUD	*	0%
11	DUNES DE DRAGEY	+	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Baie du Mont Saint Michel		100%
Zone de la Convention du Patrimoine Mondial (UNESCO)	Le Mont Saint-Michel et sa Baie		%

5.3 Désignation du site

Liste des codes désignations non reportés dans le nouveau FSD :

Code Designation : FR33 ; Couverture : 0

- Le site constitue un "espace remarquable du littoral" au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme.
- Le transfert de la propriété de l'îlot de Tombelaine au Conservatoire du Littoral est envisagé (compléments de la rubrique 5.1).

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat Mixte Littoral Normand

Adresse : 5 avenue Tsukuba 14200 Hérouville Saint Claire

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Document d'objectifs Baie du Mont Saint Michel
Lien : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2500077DOCOB.pdf>
Nom : Plan d'action du
Lien : http://littoral-normand.n2000.fr/sites/littoral-normand.n2000.fr/files/documents/page/docob_bdm_actualisation_actions_et_operations_2019.pdf

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs validé en 2009 a fait l'objet d'une évaluation qui a conduit à actualiser le plan d'actions du DocOb pour tenir compte des évolutions de contexte ; ce dernier a été validé par le comité de pilotage en octobre 2019.

- Les AOT de paturage sur les prés salés et les MAEC mises en place intègrent les objectifs de conservation Natura 2000 : préservation des zones à Obione, meilleure répartition du pâturage, limitation des UGB, lutte contre l'envahissement par le Chiendent maritime.
- L'activité de cueillette des salicornes à titre professionnelle y est encadrée.
- Le secteur terrestre situé entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts est soumis à l'érosion marine et son adaptation au changement climatique doit faire l'objet d'un accompagnement.
- les marais périphériques intégrés dans la ZSC sont pour la plupart dotés de dispositifs de gestion écologique.
- Le bois Dardenne, géré par l'ONF pour le compte du Département fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier intégrant des mesures en faveur de la biodiversité d'intérêt communautaire.

Références :

ARPLI, 1994 - Les dunes de Dragey. 1ère partie - Bilan écologique. 2ème partie - Orientations de gestion. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 77 p. + 70 p. et Annexes.

DANAIS M. & LEGENDRE C., 1994 - Charte de gestion des herbues de la baie du Mont Saint-Michel. Préfecture de la Manche, Direction Départementale de l'Équipement, DIREN Basse-Normandie, ARPEA, 70 p.

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2510048 - Baie du Mont Saint-Michel

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR2510048	1.3 Appellation du site Baie du Mont Saint-Michel
1.4 Date de compilation 31/01/1990	1.5 Date d'actualisation 30/03/2021	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Basse-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 05/01/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000454471

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,58333°

Latitude : 48,66667°

2.2 Superficie totale

47056,4 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

83,19%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
25	Basse-Normandie
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
50	Manche	6 %
35	Ille-et-Vilaine	11 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
50019	AUCEY-LA-PLAINE
50025	AVRANCHES
50027	BACILLY
50042	BEAUVOIR
35049	CANCALE
50102	CAROLLES
50108	CEAUX
50117	CHAMPEAUX
35070	CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
35078	CHERRUEIX
50146	COURTILS
50167	DRAGEY-RONTHON
35116	FRESNAIS
50199	GENETS
50218	GRANVILLE
35132	HIREL
50253	HUISNES-SUR-MER

50066	JULLOUVILLE
35153	LILLEMER
50288	MARCEY-LES-GREVES
35179	MINIAC-MORVAN
35186	MONT-DOL
50353	MONT-SAINT-MICHEL
35222	PLEINE-FOUGERES
35224	PLERGUER
50408	PONTAUBAULT
50410	PONTORSON
35246	ROZ-LANDRIEUX
35247	ROZ-SUR-COUESNON
50443	SACEY
35306	SAINT PERE MARC EN POULET
35255	SAINT-BENOIT-DES-ONDES
35259	SAINT-BROLADRE
35270	SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE
35279	SAINT-GUINOUX
50496	SAINT-JEAN-LE-THOMAS
35291	SAINT-MARCAN
35299	SAINT-MELOIR-DES-ONDES
50532	SAINT-PAIR-SUR-MER
50543	SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
35329	SOUGEAL
50612	VAINS
35004	VAL COUESNON
50616	VAL-SAINT-PERE
35361	VIVIER-SUR-MER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Manche et Mer du Nord (83,19%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent-activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A480	Cyanecula svecica	r	20	30	p	P	M	D			
B	A480	Cyanecula svecica	c	21	24	i	P	DD	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	30	160	i	P	M	B	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	r	24	35	p	P	G	B	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	c	80	120	i	P	M	B	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	r	299	359	p	P	G	A	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	w	50	180	i	P	M	B	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	r	114	184	p	P	G	B	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	c	160	160	i	P	M	B	B	C	B

B	A031	Ciconia ciconia	r	1	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A031	Ciconia ciconia	c	1	13	i	P	M	C	B	C	B
B	A034	Platalea leucorodia	c	50	75	i	P	M	B	B	C	B
B	A046	Branta bernicla	w	3800	7900	i	P	G	B	A	C	A
B	A048	Tadorna tadorna	w	1500	5000	i	P		B	B	C	B
B	A048	Tadorna tadorna	r	100	200	p	P	DD	B	B	C	B
B	A048	Tadorna tadorna	c	4500	9000	i	P	G	B	B	C	B
B	A054	Anas acuta	w	130	600	i	P	G	B	B	C	B
B	A054	Anas acuta	c	625	3540	i	P	G	C	B	C	B
B	A065	Melanitta nigra	w	2350	7250	i	P	G	A	A	C	A
B	A065	Melanitta nigra	c	10000	29500	i	P	G	B	A	C	A
B	A081	Circus aeruginosus	w	20	30	i	P	M	C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	r	1	3	p	P	DD	C	B	C	B
B	A094	Pandion haliaetus	c	1	13	i	P	G	D			
B	A098	Falco columbarius	w	1	4	i	P	M	B	A	C	A
B	A103	Falco peregrinus	w	8	12	i	P	M		A	C	A
B	A103	Falco peregrinus	c	10	16	i	P	M		A	C	A
B	A119	Porzana porzana	r	0	5	p	P	DD	B	C	C	C
B	A119	Porzana porzana	c	0	5	i	P	DD	B	C	C	C
B	A130	Haematopus ostralegus	w	5560	8250	i	P	G	B	B	C	B
B	A130	Haematopus ostralegus	c	400	1000	i	P	G	A	B	C	B
B	A132	Recurvirostra avosetta	w	17	54	i	P	G	C	B	C	B
B	A137	Charadrius hiaticula	w	85	300	i	P	G	C	B	C	B

B	A137	Charadrius hiaticula	c	1250	4300	i	P	G	B	B	C	B
B	A138	Charadrius alexandrinus	r	52	75	p	P	G	B	B	C	B
B	A138	Charadrius alexandrinus	c	10	42	i	P	M	B	B	C	B
B	A140	Pluvialis apricaria	w	1500	3000	i	P	G	C	C	C	C
B	A140	Pluvialis apricaria	c	0	10	i	P	M	B	C	C	C
B	A141	Pluvialis squatarola	w	2650	5070	i	P	G	B	B	C	B
B	A143	Calidris canutus	w	6060	10100	i	P	G	A	B	C	B
B	A143	Calidris canutus	c	170	2820	i	P	G	A	B	C	B
B	A144	Calidris alba	w	580	1840	i	P	G	B	B	C	B
B	A144	Calidris alba	c	230	2500	i	P	G	B	B	C	B
B	A149	Calidris alpina	w	21250	31150	i	P	G	B	B	C	B
B	A149	Calidris alpina	c	18600	22840	i	P	G	B	B	C	B
B	A156	Limosa limosa	w	740	2560	i	P	G	B	C	C	C
B	A157	Limosa lapponica	w	100	1050	i	P	G	B	C	C	C
B	A157	Limosa lapponica	c	70	850	i	P	G	A	C	C	C
B	A160	Numenius arquata	w	1770	3750	i	P	G	B	B	C	B
B	A160	Numenius arquata	c	100	3233	i	P	G	A	B	C	B
B	A176	Larus melanocephalus	w	45	55	i	P	G	C	B	C	B
B	A179	Larus ridibundus	w	3000	50000	i	P	G	B	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	r	20	35	p	P	G	C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	r	500	600	p	P	G	C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	w	60	120	i	P	G	C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	r	57	89	p	P	G	C	B	C	B

B	A193	Sterna hirundo	c	180	600	i	P	M	C	B	C	B
B	A200	Alca torda	c	100	500	i	P	M		B	C	B
B	A222	Asio flammeus	w	1	40	i	P	G	B	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	c	300	1500	i	P	M				
B	A255	Anthus campestris	c	1	10	i	P	M		B	C	B
B	A294	Acrocephalus paludicola	c	10	30	i	P	DD	A	A	C	A
B	A338	Lanius collurio	r	8	8	p	P		D			
B	A379	Emberiza hortulana	c	1	5	i	P	M		C	C	C
B	A693	Puffinus mauretanicus	c	730	2500	i	P	G	A	A	C	A
B	A855	Mareca penelope	w	140	1265	i	P	G	C	B	C	B
B	A861	Calidris pugnax	w	0	5	i	P	G	A	C	C	C
B	A861	Calidris pugnax	c	10	50	i	P	G	A	C	C	C
B	A862	Hydrocoloeus minutus	c	500	1000	i	P			B	C	B
B	A863	Thalasseus sandvicensis	c	400	1850	i	P	M	C	B	C	B
B	A885	Sternula albifrons	c	30	80	i	P	M	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Streptopelia turtur	5	15	p	C			X		X	
B		Eremophila alpestris	1	10	i	P						X
B		Calcarius lapponicus	1	70	i	P						X
B		Plectrophenax nivalis	10	260	i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	25 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	30 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	15 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	3 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	3 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	8 %

Autres caractéristiques du site

Le site est localisé en Normandie et en Bretagne. Ouvert sur la mer de la pointe du Grouin au nord de Cancale à la pointe du Roc à Granville, il s'évase dans les terres au sud-est par les estuaires du Couesnon, de la Sélune et de la Sée. La Baie du Mont Saint-Michel occupe une dépression d'environ 500 km² et possède le deuxième plus grand marnage d'Europe, de 10 à 11 mètres en moyenne et jusqu'à 16 mètres lors des marées d'équinoxe. La zone intertidale d'une superficie de plus de 240 km², se compose d'une mosaïque d'habitats (vasières, récifs d'hermines, marais salés...), complétée par des marais périphériques jouant un rôle important pour l'avifaune hivernante, des systèmes dunaires, des falaises et des îlots rocheux qui permettent la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux marins.

La richesse biologique et la productivité du site permettent une grande diversité d'activités liée à la qualité des milieux naturels : pastoralisme, pêche maritime embarquée et à pied, pêche en eau douce, conchyliculture, chasse au gibier d'eau, randonnées pédestres...

Vulnérabilité

: L'évolution de l'occupation des sols et des usages (artificialisation, intensification des pratiques agricoles) provoque une diminution de la valeur écologique et de l'attractivité du site pour l'avifaune. L'excès d'azote dans les eaux favorise la progression du chiendent maritime sur les prés salés ce qui affecte notamment les fonctions de nourrissage et d'accueil pour l'avifaune. L'importante fréquentation du site (randonnées pédestres, sports de nature...) tant quantitativement que spatialement, notamment en ce qui concerne les nombreux points de départ des traversées, peut induire des dégradations d'habitats et des dérangements de la faune par des circulations mal canalisées. Enfin, les évolutions de la baie modifieront certains équilibres à long terme (sédimentation d'environ 700 000 m³ par an et élévation du niveau marin).

4.2 Qualité et importance

L'ensemble de ce site est de niveau national pour la nidification de l'Aigrette garzette et du Gravelot à collier interrompu. La baie est d'importance internationale pour l'hivernage de la Barge rousse, de la Bernache cravant, du Pluvier argenté, de la Barge à queue noire, du Bécasseau maubèche, du Bécasseau variable. Elle se hisse au niveau d'importance nationale pour l'hivernage de l'Aigrette garzette, du Faucon émerillon, de la Mouette mélanocéphale.

En période inter-nuptiale, cet espace constitue un site de mue et d'estivage très important pour le Puffin des Baléares et la Macreuse noire.

Elle est d'importance internationale pour l'estivage et l'escale post-nuptiale de la Mouette pygmée, des Sternes pierregarin, caugek et naine, du grand Gravelot, la Barge à queue noire.

Les effectifs de Canard pilet en migration pré-nuptiale dans les marais périphériques sont importants depuis la mise en place d'une meilleure gestion des niveaux d'eau.

Enfin, elle est d'importance nationale pour l'escale post-nuptiale de la Spatule blanche, du Balbuzard pêcheur, l'Avocette.

La comparaison des données quantitatives en saison "ordinaire" et en saison "avec coup de froid" fait ressortir l'intérêt primordial que joue la baie lors de conditions climatiques rigoureuses. Globalement, une vague de froid se traduit par un accroissement considérable de l'effectif des anatidés hivernants conférant à la baie un rôle de refuge climatique. Nidifications importantes de Tadornes de Belon. Zone de nourrissage de jeunes alcidés. Site majeur de passages post-nuptiaux de passereaux.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A05.01	Elevage		I
H	A09	Irrigation		I
H	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)		I
H	I02	Espèces autochtones problématiques		I
L	F02.01	Pêche professionnelle passive (arts dormants)		I
L	F04.02	Collecte (champignons, lichens, baies,)		I
M	A08	Fertilisation		I
M	C01.01.02	Extraction des matériaux de plage		I
M	F01.03	Culture sur le fond, à plat, sur bouchots et sur table		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	F03.01	Chasse		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		I
M	J03	Autres modifications des écosystèmes		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A03.02	Fauche non intensive		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine public de l'état	%
Domaine public maritime	83 %

4.5 Documentation

- BEAUFILS M. 2001. Réflexions sur l'avifaune de la Baie du Mont-Saint-Michel 1979-1999. Enquête sur un site complexe. Gr. Ornitho. Normans & Bretagne Vivante, Caen.
- CRBPO/ONC - 1989 - Répartition et chronologie de la migration prénuptiale et de la reproduction en France des oiseaux d'eau gibier. Rapport pour le Secrétaire d'Etat à l'Environnement.
- DEBOUT G. & coll. - Juillet 2000 - ZPS bas-normandes : baie du Mont Saint-Michel, Iles Saint-Marcouf, Falaises du Bessin, Littoral augeron - Bilan et perspectives - GONm.
- DEBOUT G., 2001, ERG 2000, Etat des Réserves du GONm, septembre 1999 à août 2000, GONm, 66 p.
- DEBOUT G., décembre 2000, Bilan des ZPS bas-normandes, septembre 1999 à aout 2000, GONm.
- DEBOUT G, décembre 2001, Bilan des ZPS bas-normandes, septembre 2000 à août 2001, GONm.
- DEBOUT G., 2002, ERG 2001, Etat des Réserves du GONm, septembre 2000 à août 2001, GONm, 66 p.
- DEBOUT G., 2004, ERG 2003, Etat des Réserves du GONm, septembre 2002 à août 2003, GONm, 99p.
- DEBOUT G. & CAZIN A., mars 2005, ERG 2004, Etat des Réserves du GONm, septembre 2003 à août 2004, GONm, 88p.
- FEVRIER Y., JAMAULT R. & PROVOST S. 2005. La baie du Mont-Saint-Michel (Ille-et-Vilaine & Manche). Ornithos 12 : 206-215.
- HANOL J., 2008 - Contribution à l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale "Baie du Mont Saint-Michel" - Les marais bas-normands. Mémoire de master professionnel. Université Paris 6, Conservatoire du littoral. 38 p.
- LANOE E., 2008 - Diagnostics phyto-écologique et paysager des marais de la basse-vallée du Couesnon et de leur rôle fonctionnel potentiel en terme d'accueil de l'avifaune - Etude préalable à l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale "Baie du Mont Saint-Michel". Rapport de stage MASTER 2ème année. Université de Rennes 1 - Conservatoire du littoral. 42 p.
- LE MAO P., PASCO P.-Y. & PROVOST S., Août 2004 - Evaluation de la ZPS de la baie du Mont Saint-Michel - DIREN Basse-Normandie, Chantier PNEC, SEPNE Bretagne Vivante, GONm.
- MAHEO (R.) 1986 - Limicoles sejournant en France - Contrat ONC /Universite de Rennes 1.
- SCHRICKE (V.) 1984 - Phenologie du stationnement des Anatides en Baie du Mont Saint-Michel.
- SCHRIKE (V.) 1985 : avifaune nicheuse de Tombelaine.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	%
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	35 %
42	Réserve naturelle conventionnelle	1 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	67 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	BAIE DU MONT SAINT MICHEL	+	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Baie du Mont Saint Michel	*	89%
Zone de la Convention du Patrimoine Mondial (UNESCO)	BAIE DU MONT SAINT MICHEL		%

5.3 Désignation du site

Retenu à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat Mixte Littoral Normand

Adresse : 5 avenue Tsukuba 14200 Hérouville Saint Claire

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Document d'objectifs Baie du Mont Saint Michel
Lien :
<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2510048DOCOB.pdf>

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Projet de gestion globale de l'estran dans le cadre des travaux de maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Programme signalétique de mise en valeur du patrimoine naturel de la Baie du Mont-Saint-Michel.
(réalisé en 1988)

Annexe 3. Cartographie des unités écologiques du site Natura 2000



- Écarts habités naturels
- Écarts poissons migrateurs
- Écarts rochers/marais
- Écarts ornithologiques
- Écarts amphibiens
- Écarts chiroptères
- Écarts flore
- Espaces à forte valeur patrimoniale

Sources : IGN, SHOM, LMR 8386 CNRS PRODIGE, CBN de Brest, Cof
Réalisation : Cof, août 2008

Annexe 4. Relevé parcellaire du GAEC DE LA BRUYERE

Commune	Section	Numéro PAC	Surface	Aptitude 2	Aptitude 1	Aptitude 0	Exclusions réglementaires
COMBOURG	GDB	143	6,5800	6,5396			0,0404
COMBOURG	GDB	145	3,5300	3,5300			
COMBOURG	GDB	146	4,4400	4,4400			
COMBOURG	GDB	147	1,0300	1,0300			
COMBOURG	GDB	148	1,2200	1,2200			
COMBOURG	GDB	149	1,4700	1,2900		0,1800	
COMBOURG	GDB	150	2,1300	1,6729	0,3361		0,1210
COMBOURG	GDB	151	1,8600		1,4653		0,3947
COMBOURG	GDB	152	10,9800	9,5123	1,4222		0,0455
COMBOURG	GDB	153	5,9200	5,9200			
COMBOURG	GDB	154	0,7400	0,7400			
COMBOURG	GDB	155	5,2600	5,2076			0,0524
COMBOURG	GDB	156	8,4700	8,1009			0,3691
COMBOURG	GDB	157	12,0900	11,4883	0,4413		0,1604
COMBOURG	GDB	158	6,9200	6,7815		0,0635	0,0750
COMBOURG	GDB	159	1,3900	1,3900			
COMBOURG	GDB	160	5,1300	4,8445	0,2855		
COMBOURG	GDB	161	1,2800		1,2800		
COMBOURG	GDB	162	1,2200		1,2200		
COMBOURG	GDB	164	0,9700		0,9700		
FRESNAIS(LA)	GBC	42	1,2500	0,9945			0,2555
FRESNAIS(LA)	GDB	36	0,3400	0,3400			
FRESNAIS(LA)	GDB	43	3,1500	3,0442		0,0067	0,0991
FRESNAIS(LA)	GDB	44	0,8500	0,8411			0,0089
FRESNAIS(LA)	GDB	45	0,5900	0,5594			0,0306
FRESNAIS(LA)	GDB	46	0,7700	0,6357			0,1343
FRESNAIS(LA)	GDB	47	0,3100	0,3100			
FRESNAIS(LA)	GDB	48	0,4200	0,2777			0,1423
FRESNAIS(LA)	GDB	49	0,4800	0,4328			0,0472
FRESNAIS(LA)	GDB	50	0,4700	0,4105		0,0223	0,0372
FRESNAIS(LA)	GDB	51	1,2300	1,1622			0,0678
FRESNAIS(LA)	GDB	52	0,4300	0,3235			0,1065
FRESNAIS(LA)	GDB	53	0,8700	0,7514			0,1186
FRESNAIS(LA)	GDB	54	0,2700	0,2700			
FRESNAIS(LA)	GDB	55	0,8100	0,7678			0,0422
FRESNAIS(LA)	GDB	56	3,2300	3,0597			0,1703
FRESNAIS(LA)	GDB	57	0,3500	0,3500			
FRESNAIS(LA)	GDB	58	1,0000	1,0000			
FRESNAIS(LA)	GDB	59	0,2500				0,2500
FRESNAIS(LA)	GDB	60	0,4900	0,4900			
FRESNAIS(LA)	GDB	61	1,8700	1,8281			0,0419
FRESNAIS(LA)	GDB	62	0,1200	0,1200			
FRESNAIS(LA)	GDB	63	0,4700	0,4515			0,0185
FRESNAIS(LA)	GDB	64	0,9600	0,9566			0,0034
FRESNAIS(LA)	GDB	65	0,4100	0,4100			
FRESNAIS(LA)	GDB	108	0,3900	0,3900			
FRESNAIS(LA)	GDB	109	1,9600		1,8753		0,0847
FRESNAIS(LA)	GDB	139	3,2500		3,2500		
FRESNAIS(LA)	GDB	140	0,7000	0,7000			
FRESNAIS(LA)	GDB	174	0,2700	0,2700			
GOUESNIERE(LA)	GDB	24	0,8900	0,8380			0,0520
GOUESNIERE(LA)	GDB	25	0,6800	0,6366			0,0434
GOUESNIERE(LA)	GDB	26	1,6400	1,5932			0,0468
GOUESNIERE(LA)	GDB	27	1,1000	1,0758			0,0242
GOUESNIERE(LA)	GDB	29	0,5600	0,5331			0,0269
GOUESNIERE(LA)	GDB	30	0,9700	0,9700			
GOUESNIERE(LA)	GDB	31	0,5600	0,5143			0,0457
GOUESNIERE(LA)	GDB	32	1,7500	1,7500			
GOUESNIERE(LA)	GDB	34	0,7400	0,7400			
GOUESNIERE(LA)	GDB	34bis	0,8800	0,8775			0,0025

Commune	Section	Numéro PAC	Surface	Aptitude 2	Aptitude 1	Aptitude 0	Exclusions réglementaires
GOUESNIERE(LA)	GDB	35	0,3200	0,3200			
GOUESNIERE(LA)	GDB	37	1,6300	1,6300			
GOUESNIERE(LA)	GDB	144	0,8400	0,8400			
LANRIGAN	GDB	163	1,7500		1,7500		
LILLEMER	GDB	71	11,8900	11,1770		0,1088	0,6042
LILLEMER	GDB	72	0,7600	0,7319			0,0281
LILLEMER	GDB	73	0,2300				0,2300
LILLEMER	GDB	74	0,4800	0,4800			
LILLEMER	GDB	75	14,4200	12,7271		0,1094	1,5835
LILLEMER	GDB	76	0,3600				0,3600
LILLEMER	GDB	77	2,5600		2,4980		0,0620
LILLEMER	GDB	78	0,5700		0,5091		0,0609
LILLEMER	GDB	79	3,8900		3,5530		0,3370
LILLEMER	GDB	80	1,1800		0,9888		0,1912
LILLEMER	GDB	81	0,7200		0,6971		0,0229
LILLEMER	GDB	82	2,0300		1,9684		0,0616
LILLEMER	GDB	83	0,5800		0,5575		0,0225
LILLEMER	GDB	84	0,9200		0,9200		
LILLEMER	GDB	85	0,6600		0,6600		
LILLEMER	GDB	86	0,3700		0,3700		
LILLEMER	GDB	87	1,3600		1,3292		0,0308
LILLEMER	GDB	88	0,2300				0,2300
LILLEMER	GDB	95	1,7700		1,7558		0,0142
LILLEMER	GDB	96	0,6700		0,6700		
LILLEMER	GDB	97	0,4000		0,4000		
LILLEMER	GDB	98	0,2900				0,2900
LILLEMER	GDB	99	0,3700				0,3700
LILLEMER	GDB	100	0,1500			0,1500	
LILLEMER	GDB	101	0,1700			0,1700	
LILLEMER	GDB	102	5,5600	4,8152	0,5566		0,1882
LILLEMER	GDB	103	3,3100	3,3100			
LILLEMER	GDB	104	1,0000	1,0000			
LILLEMER	GDB	105	0,2600	0,2600			
LILLEMER	GDB	106	4,5100	4,5100			
LILLEMER	GDB	107	1,4300	1,3524			0,0776
LILLEMER	GDB	110	1,0000	1,0000			
LILLEMER	GDB	111	1,4300		1,4300		
LILLEMER	GDB	112	1,0900		1,0900		
LILLEMER	GDB	113	2,9100		2,7232		0,1868
LILLEMER	GDB	114	1,4300		1,4300		
LILLEMER	GDB	115	0,4100		0,4100		
LILLEMER	GDB	116	0,2600		0,2600		
LILLEMER	GDB	117	0,4000		0,4000		
LILLEMER	GDB	119	0,6700		0,6700		
LILLEMER	GDB	120	2,2400		2,2400		
LILLEMER	GDB	121	1,6700		1,6700		
LILLEMER	GDB	122	4,0200		4,0200		
LILLEMER	GDB	123	0,5500		0,5500		
LILLEMER	GDB	124	2,3200		2,1582		0,1618
LILLEMER	GDB	125	0,4300		0,3055		0,1245
LILLEMER	GDB	126	0,4500		0,4250		0,0250
LILLEMER	GDB	127	0,2700		0,2700		
LILLEMER	GDB	128	0,7200		0,6266		0,0934
LILLEMER	GDB	129	4,7500		4,3109		0,4391
LILLEMER	GDB	130	1,9600		1,9600		
LILLEMER	GDB	131	0,3800		0,3800		
LILLEMER	GDB	132	1,0100		1,0100		
LILLEMER	GDB	133	0,8900		0,8900		
LILLEMER	GDB	134	0,6600		0,6600		
LILLEMER	GDB	135	0,5600		0,5600		

Annexe 5. Conformité de la demande au SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

⇒ Conformité globale de la demande

Orientations fondamentales / dispositions	Situation de la demande du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 1 – Repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant	
1A – Préservation et restauration du bassin versant	Par la gestion optimale de son parcellaire (conduite culturale, fertilisation adaptée aux cultures, maintien des haies, ...), l'élevage contribue localement à la préservation des milieux.
1B – Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux	
1C – Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques	Sans objet pour l'élevage
1D – Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau	Sans objet pour l'élevage
1E – Limiter et encadrer la création de plans d'eau	Sans objet pour l'élevage
1F – Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur	Sans objet pour l'élevage
1G – Favoriser la prise de conscience	Sans objet pour l'élevage
1H – Améliorer la connaissance	Les éleveurs s'informent en continu sur les données des milieux proches des sites d'élevage.
1I – Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 2 – Réduire la pollution par les nitrates	
2A – Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire	Les épandages de déjections animales sont effectués dans le respect de la réglementation et de la fertilisation raisonnée des cultures. Apport maîtrisé d'azote (compatibilité du plan avec les programmes d'action) Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
2B – Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux	Prise en compte et respect du programme d'actions régional de la Bretagne Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
2C – Développer l'incitation sur les territoires prioritaires	Sans objet pour l'élevage
2D – Améliorer la connaissance	Les éleveurs s'informent en continu sur la fertilisation et le recyclage des déjections d'élevage.
Chapitre 3 – Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique	
3A – Poursuivre la réduction des rejets ponctuels de polluants organiques et phosphorés	Les épandages de déjections animales sont effectués dans le respect de la réglementation et de la fertilisation raisonnée des cultures. Apport maîtrisé d'azote et de phosphore, pour une totale valorisation par les cultures (compatibilité du plan avec les programmes d'action) Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
3B – Prévenir les apports de phosphore diffus	

Orientations fondamentales / dispositions	Situation de la demande du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 3 (suite) – Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique	
3C – Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées	Les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales du site sont séparatifs.
3D – Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme	Les eaux pluviales des toitures sont rejetées en fossés où elles s'écoulent et s'infiltrent. Les eaux pluviales de cours s'infiltrent dans le sol.
3E – Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 4 – Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides	
4A – Réduire l'utilisation des pesticides et améliorer les pratiques	L'utilisation des pesticides est limitée au strict besoin des cultures. Leur utilisation est rationnelle et adaptée aux cultures.
4B – Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les collectivités et sur les infrastructures publiques	Sans objet pour l'élevage
4C – Développer la formation des professionnels	Les gérants du GAEC DE LA BRUYERE sont formés à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires sur cultures. Le pulvérisateur est vérifié tous les 5 ans (dose, répartition, réglage des buses, ...). Un cahier des pratiques phytosanitaires est complété pour chaque campagne culturale.
4D – Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides	Sans objet pour l'élevage
4E – Améliorer la connaissance	Les éleveurs s'informent en continu sur la bonne utilisation des pesticides.
Chapitre 5 – Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants	
5A – Poursuivre l'acquisition des connaissances	Sans objet pour l'élevage
5B – Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives	Sans objet pour l'élevage
5C – Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 6 – Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	
6A – Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable	Sans objet pour l'élevage
6B – Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages	Sans objet pour l'élevage
6C – Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages	Les épandages de déjections animales sont effectués dans le respect de la réglementation et de la fertilisation raisonnée des cultures. Apport maîtrisé d'azote, pour une totale valorisation par les cultures (compatibilité du plan avec les programmes d'action) Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
6D – Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages	Sans objet pour l'élevage

Orientations fondamentales / dispositions	Situation de la demande du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 6 (suite) – Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	
6E – Réserver certaines ressources à l'eau potable	Sans objet pour l'élevage
6F – Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales	Le plan d'épandage des déjections animales respecte la réglementation. Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
6G – Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 7 – Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable	
7A – Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	Les éleveurs assurent une consommation économe de l'eau (non gaspillage de l'eau, lavage par haute pression, relevés des compteurs, ...), tout en respectant le bien-être animal.
7B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins en période de basses eaux	Sans objet pour l'élevage
7C – Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	Sans objet pour l'élevage
7D – Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hors période de basses eaux	Sans objet pour l'élevage
7E – Gérer la crise	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 8 – Préserver et restaurer les zones humides	
8A – Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	Les sites d'élevage ne sont pas localisés en zone humide. La conduite culturale raisonnée n'est pas incompatible avec les zones définies en zones humides.
8B – Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités	Les sols totalement engorgés en eau ont été définis inaptes à valoriser des déjections animales et ont été exclus du plan d'épandage.
8C – Préserver, gérer et restaurer les grands marais littoraux	Sans objet pour l'élevage
8D – Favoriser la prise de conscience	Sans objet pour l'élevage
8E – Améliorer la connaissance	Les éleveurs s'informent en continu sur la gestion des zones humides.
Chapitre 9 – Préserver la biodiversité aquatique	
9A – Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	Sans objet pour l'élevage
9B – Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	Sans objet pour l'élevage
9C – Mettre en valeur la patrimoine halieutique	Sans objet pour l'élevage
9D – Contrôler les espèces envahissantes	Sans objet pour l'élevage

Orientations fondamentales / dispositions	Situation de la demande du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 10 – Préserver le littoral	
10A – Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition	Les épandages de déjections animales sont effectués dans le respect de la réglementation et de la fertilisation raisonnée des cultures. Apport maîtrisé d'azote et de phosphore, pour une totale valorisation par les cultures Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
10B – Limiter ou supprimer certains rejets en mer	Sans objet pour l'élevage
10C – Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade	Sans objet pour l'élevage
10D – Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle	Prise en compte d'une exclusion réglementaire de 500 m vis-à-vis des zones conchylicoles Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage
10E – Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de pêche à pied de loisir	Sans objet pour l'élevage
10F – Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement	Sans objet pour l'élevage
10G – Améliorer la connaissance des milieux littoraux	Sans objet pour l'élevage
10H – Contribuer à la protection des écosystèmes littoraux	Sans objet pour l'élevage
10I – Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 11 – Préserver les têtes de bassin versant	
11A – Restaurer et préserver les têtes de bassin versant	Sans objet pour l'élevage
11B – Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 12 – Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	
12A – Des SAGE partout où c'est « nécessaire »	Sans objet pour l'élevage
12B – Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Sans objet pour l'élevage
12C – Renforcer la cohérence des politiques publiques	Sans objet pour l'élevage
12D – Renforcer la cohérence des SAGE voisins	Sans objet pour l'élevage
12E – Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau	Sans objet pour l'élevage
12F – Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux	Sans objet pour l'élevage
Chapitre 13 – Mettre en place des outils réglementaires et financiers	
13A – Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau	Sans objet pour l'élevage
13B – Optimiser l'action financière de l'agence de l'eau	Sans objet pour l'élevage

Orientations fondamentales / dispositions	Situation de la demande du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 14 – Informer, sensibiliser, favoriser les échanges	
14A – Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées	Sans objet pour l'élevage
14B – Favoriser la prise de conscience	Sans objet pour l'élevage
14C – Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	Sans objet pour l'élevage

⇒ Conformité de la gestion des eaux pluviales du site de Saint-Père-Marc-en-Poulet

Conformité de la gestion des eaux pluviales du site principal au SDAGE Loire-Bretagne

Orientations fondamentales / dispositions	Situation du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 3 – Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique	
3A – Poursuivre la réduction des rejets ponctuels de polluants organiques et phosphorés	Les réseaux eaux usées et eaux pluviales du site d'élevage sont séparatifs (cf. plan des réseaux en Pièce 13).
3B – Prévenir les apports de phosphore diffus	Compte tenu de la présence de réseaux séparatifs sur l'élevage et des capacités de fosses de collecte, les eaux pluviales non souillées ne sont pas à l'origine de rejets ponctuels ou diffus de polluants organiques et phosphorés. Les eaux usées collectées avec les lisiers sont valorisées par épandage (cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage)
3C – Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées	Les réseaux d'eaux pluviales non souillées et eaux usées (déjections et eaux pluviales souillées) du site d'élevage sont séparatifs (cf. plan des réseaux en Pièce 13). Les eaux pluviales des toitures sont rejetées en fossés où elles s'écoulent et s'infiltrent. Les eaux pluviales d'aires de circulation s'infiltrent en partie dans le sol. La part non infiltrée s'écoule vers les fossés d'évacuation.
3D – Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme	
3D-1 : prévenir et réduire le ruissellement et la pollution des eaux pluviales 3D-2 : limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements	Avec une majorité de la surface extérieure du site de Saint-Père-Marc-en-Poulet engravée (absence de voirie bitumée), le coefficient de ruissellement des eaux pluviales est limité. Le site d'élevage ne fait pas l'objet de ruissellements notables lors d'épisodes pluvieux importants, comme par exemple lors des orages intenses observés sur le secteur d'étude entre les 18 et 19 juillet 2025 (pluviométrie d'environ 80 mm en quelques heures). La disposition des bâtiments d'élevage et des annexes, perpendiculaires à la pente, permettent de limiter les ruissellements d'eaux pluviales vers le marais. Le site d'élevage est localisé en limite de marais (zone implantée en prairie en aval de l'élevage), sans enjeu particulier d'inondabilité et dont l'enneigement hivernal est maîtrisé (gestion hydraulique).

Orientations fondamentales / dispositions	Situation du GAEC DE LA BRUYERE
Chapitre 3 – Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique	
	Compte tenu de la présence de réseaux séparatifs sur l'élevage et des capacités de fosses de collecte, les eaux pluviales non souillées ne sont pas à l'origine de rejets ponctuels ou diffus de polluants. Les nouvelles constructions et les aménagements du site ont été effectués suite à l'obtention du Permis de Construire (autorisé en mai 2020). La commune était alors soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le site d'élevage était localisé en zone « non urbanisée ». Le RNU prévoit la séparation des réseaux et l'absence de mélange des eaux pluviales et des eaux résiduaires. A défaut de données spécifiques au secteur étudié, le SDAGE de 2022 prévoit un débit de fuite maximal de 3 l/s/ha pour une pluie décennale pour les constructions nouvelles. L'intérêt d'une régulation des eaux pluviales est étudié au chapitre 7.2.5.6. Compte tenu de la récente signature du PLU de Saint-Père-Marc-en-Poulet, approuvé le 23/06/2025, les prescriptions de ce document, relatives aux eaux pluviales, ont été consultées et étudiées pour le site du GAEC (cf. chapitre 7.2.5.5).
3D-3 : traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales	Compte tenu de la présence de réseaux séparatifs sur l'élevage et des capacités de fosses de collecte, les eaux pluviales non souillées ne sont pas à l'origine de rejets ponctuels ou diffus de polluants. Les eaux souillées collectées avec les lisiers sont valorisées par épandage.
3E – Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	Les dispositifs d'assainissement autonome des habitations occupées par les membres du GAEC de la Bruyère sont conformes. Ils sont vérifiés par la société Veolia à fréquence quinquennale, dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). La réhabilitation des installations voisines ne relève pas de la compétence du pétitionnaire.

La demande du GAEC DE LA BRUYERE est compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.

Annexe 6. Conformité de la demande au SAGE bassins côtiers de la région de Dol

Les sites de Saint-Père-Marc-en-Poulet et de Lillemer sont localisés dans le SAGE bassins côtiers de la région de Dol.

⇒ Conformité globale de la demande

Enjeux	Orientations de gestion du PAGD	Remarque/Justification pour le puits de surface du GAEC DE LA BRUYERE
Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage	- Assurer le portage des actions identifiées dans le SAGE - Assurer la cohérence et la coordination des actions du SAGE - Communiquer et sensibiliser sur les enjeux du SAGE	Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE La gouvernance et l'organisation ne sont pas à la charge du pétitionnaire.
Microbiologie et Micropolluants	- Compléter la connaissance - Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées des assainissements collectifs - Limiter l'impact des assainissements non collectifs - Améliorer la gestion des eaux pluviales - Réduire les impacts de la plaisance, du tourisme et des activités portuaires	Les eaux pluviales des toitures sont rejetées en fossés où elles s'écoulent et s'infiltrent. Les eaux pluviales de cours s'infiltrent dans le sol. Les assainissements non collectifs des habitations des gérants du site sont conformes. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour la complétude de la connaissance, les assainissements collectifs et la réduction des impacts de la plaisance, du tourisme et des activités portuaires
Gestion hydraulique du Marais de Dol	- Améliorer la connaissance - Assurer une gestion intégrée du marais	Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE La gestion hydraulique du marais de Dol n'est pas à la charge du pétitionnaire.
Gestion de la ressource en période d'étiage	- Améliorer la connaissance - Développer les politiques d'économie d'eau - Gérer les prélèvements en période d'étiage	L'élevage porte une attention particulière à ses consommations d'eau, notamment par l'utilisation de la haute pression et la vérification de l'absence de fuites et de gaspillage par les animaux.
Inondation et submersion marine	- Communiquer sur les risques liés à l'inondation et la submersion marine - Limiter les ruissellements en milieu urbain - Limiter les ruissellements en milieu rural	La bonne conduite des îlots culturels évite tout ruissellement sur les parcelles du plan d'épandage. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour la communication des risques et le ruissellement en milieu urbain
Nutriments et bilan en oxygène	- Améliorer la connaissance - Réduire les pollutions ponctuelles - Réduire les pollutions diffuses	<i>Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage</i>

Enjeux	Orientations de gestion du PAGD	Remarque/Justification pour le puits de surface du GAEC DE LA BRUYERE
	Réduire les transferts et améliorer l'autoépuration des eaux	Les épandages de déjections animales sont effectués dans le respect de la réglementation et de la fertilisation raisonnée des cultures. Le plan d'épandage des effluents d'élevage est suffisamment dimensionné pour valoriser la totalité des éléments fertilisants produits par les bovins. L'apport d'azote est maîtrisé par le plan de fumure prévisionnel, la qualité du matériel d'épandage et l'enregistrement des pratiques. Le plan d'épandage des effluents d'élevage est suffisamment dimensionné pour éviter tout risque de surfertilisation. Par rapport à la situation de 2019, la pression en azote organique d'origine animale sur le plan d'épandage est en baisse de 12 %. Elle a en effet été réduite de 169 à 148 kg N /ha et reste inférieure à la valeur limite réglementaire de 170 kg N/ha SAU. Ces éléments contribuent à éviter les pollutions ponctuelles et diffuses sur l'aire d'étude.
Phytosanitaires	- Améliorer la connaissance - Réduire l'usage de produits phytosanitaires en zones non agricoles - Réduire l'usage de produits phytosanitaires en zones agricoles	Les associés du GAEC DE LA BRUYERE sont formés à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires sur les cultures. Les phytosanitaires sont uniquement utilisés en cas de besoin et au strict minimum. Le pulvérisateur est vérifié tous les 5 ans (dose, répartition, réglage des buses, ...). Un cahier des pratiques phytosanitaires est complété pour chaque campagne culturale.
Biologie, hydromorphologie et continuité des cours d'eau	- Améliorer la connaissance - Restaurer la qualité des milieux aquatiques - Limiter l'impact des plans d'eau - Lutter contre les espèces invasives animales et végétales	Le bon dimensionnement du plan d'épandage (cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage) maintient la qualité des milieux aquatiques. La cartographie du plan d'épandage (Pièce 14) prend en compte les cours d'eau permanents et intermittents. Une exclusion de 10 m est prise en compte par rapport aux berges des cours d'eau lors des épandages. La présence

Enjeux	Orientations de gestion du PAGD	Remarque/Justification pour le puits de surface du GAEC DE LA BRUYERE
		de bandes végétalisées ou enherbées ne recevant aucun intrant est systématique en bordure de cours d'eau. Ces dispositions assurent leur protection. Le pétitionnaire lutte contre les espèces invasives animales (dératisation régulière) et végétales (suivi des cultures de son parcellaire). Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour limiter l'impact des plans d'eau
Zones humides	• Compléter et diffuser la connaissance sur les zones humides • Préserver les zones humides et orienter les mesures compensatoires • Gérer et restaurer les zones humides • Communiquer et sensibiliser sur la thématique des zones humides	Le GAEC DE LA BRUYERE maintient les zones humides répertoriées. Les sites d'élevage de Saint-Père-Marc-en-Poulet et de Lillemer ne sont pas localisés en zones humides. La conduite raisonnée des îlots cultureux n'est pas incompatible avec les secteurs définis en zones humides. La fertilisation raisonnée et les apports en période de déficit hydrique des sols permettent la protection de ces zones. Les sols totalement engorgés en eau ont été définis inaptes à valoriser des déjections animales et ont été exclus du plan d'épandage. Le pétitionnaire adapte les conduites culturales aux zones humides répertoriées, dans un esprit de préservation. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour la communication sur la thématique des zones humides

⇒ **Conformité de la gestion des eaux pluviales du site de Saint-Père-Marc-en-Poulet**

Conformité de la gestion des eaux pluviales du site principal au SAGE des bassins côtiers de la région de Dol

Enjeu	Orientations de gestion	Situation du GAEC DE LA BRUYERE
Microbiologie et micropolluants	Améliorer la gestion des eaux pluviales	Compte tenu de la présence de réseaux séparatifs sur l'élevage, les eaux pluviales non souillées ne sont pas à l'origine de rejets de polluants dans le milieu. Les eaux pluviales des secteurs souillés sont raccordées aux fosses à lisier.
Gestion hydraulique du Marais de Dol	Assurer une gestion intégrée du marais	La gestion hydraulique du marais de Dol n'est pas à la charge du pétitionnaire. Le site d'élevage ne doit toutefois pas être à l'origine d'une perturbation hydraulique du marais. L'impact hydraulique du site d'élevage est étudié au chapitre 7.2.5.6.
Inondation et submersion marine	Limiter les ruissellements en milieu rural	Avec une majorité de la surface extérieure du site de Saint-Père-Marc-en-Poulet engravée (absence de voirie bitumée), le coefficient de ruissellement des eaux pluviales est fortement limité. Le fossé en limite nord du site est suffisamment dimensionné pour évacuer les eaux pluviales. Cet ouvrage est régulièrement entretenu par le Département de l'Ille-et-Vilaine.

La demande du GAEC DE LA BRUYERE est compatible avec le SAGE bassins côtiers de la région de Dol.

Annexe 7. Conformité de la demande au SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais

Le site de Combourg est localisé dans le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais.

Enjeux	Orientations de gestion du PAGD	Remarque/Justification pour le forage du GAEC DE LA BRUYERE
Préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	- Zones de têtes de bassin versant - Harmonisation du suivi biologique des cours d'eau - Le débit réservé doit être garanti à l'aval de tout ouvrage	Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE
Préserver et gérer durablement les zones humides	- Identification des zones humides dégradées - Prairies humides permanentes - Plans de gestion zones humides hors zones prioritaires - Restructuration foncière - Dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Mise en place d'une zone de rétention à l'exutoire des réseaux de drainage - Entretien des réseaux de drainage	Le GAEC DE LA BRUYERE maintient les zones humides répertoriées. Le site d'élevage de Combourg n'est pas localisé en zones humides. La conduite raisonnée des îlots culturels n'est pas incompatible avec les secteurs définis en zones humides. La fertilisation raisonnée et les apports en période de déficit hydrique des sols permettent la protection de ces zones. Les sols totalement engorgés en eau ont été définis inaptes à valoriser des déjections animales et ont été exclus du plan d'épandage. Le pétitionnaire adapte les conduites culturelles aux zones humides répertoriées, dans un esprit de préservation. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour l'identification, les plans de gestion des zones humides et la restructuration foncière
Adapter l'aménagement du bassin versant	- Prog. pluriannuels de restauration de dispositifs antiérosifs - Schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales - Zones naturelles tampon	Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE
Assurer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied	Les plans d'épandage doivent respecter le RSD	<i>Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage</i> Les épandages de déjections animales sont effectués dans le respect de la réglementation et de la fertilisation raisonnée des cultures. Le plan d'épandage des effluents d'élevage est suffisamment dimensionné pour valoriser la totalité des éléments fertilisants produits par les bovins.

Enjeux	Orientations de gestion du PAGD	Remarque/Justification pour le forage du GAEC DE LA BRUYERE
		L'apport d'azote est maîtrisé par le plan de fumure prévisionnel, la qualité du matériel d'épandage et l'enregistrement des pratiques. Le plan d'épandage des effluents d'élevage est suffisamment dimensionné pour éviter tout risque de surfertilisation. Une exclusion réglementaire de 500 m a été prise en compte vis-à-vis des zones conchyliques. Ces éléments contribuent à maintenir une bonne qualité de l'eau du forage.
Lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales	• Ramassage régulier du rideau flottant des algues vertes	Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE
Réduire les fuites d'azote	• Animation agricole et azote • Référentiels Agronomiques Locaux (RAL) • Démarches foncières visant à restructurer le parcellaire agricole	<i>Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage</i> Le plan d'épandage des effluents d'élevage est suffisamment dimensionné pour éviter tout risque de surfertilisation azotée. Par rapport à la situation de 2019, la pression en azote organique d'origine animale sur le plan d'épandage est en baisse de 12 %. Elle a en effet été réduite de 169 à 148 kg N /ha et reste inférieure à la valeur limite réglementaire de 170 kg N/ha SAU. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour l'animation et les démarches foncières
Lutter contre le phosphore pour limiter l'eutrophisation des plans d'eau	• Connaissance de la sensibilité à l'érosion des sols par sous bassin versant. • Schéma d'Aménagement de l'Espace • Mesures permettant de réduire la pression phosphorée • Utilisation de produits détergents sans phosphate	<i>Cf. Pièce 14 – Etude préalable à l'épandage</i> Le plan d'épandage des effluents d'élevage est suffisamment dimensionné pour éviter tout risque de surfertilisation en phosphore. Le bilan de fertilisation montre une marge de sécurité de 3,6 t P₂O₅/an sur le plan d'épandage. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour le Schéma d'Aménagement de l'Espace

Enjeux	Orientations de gestion du PAGD	Remarque/Justification pour le forage du GAEC DE LA BRUYERE
Lutter contre la pollution par les produits phytosanitaires	• Plan de désherbage • Démarche zéro phyto • Gestionnaires d'infrastructures et démarche de limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires • Sensibilisation des particuliers et des autres usagers au risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires • Animation agricole et pesticides	Les associés du GAEC DE LA BRUYERE sont formés à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires sur les cultures. Les phytosanitaires sont uniquement utilisés en cas de besoin et au strict minimum. Le pulvérisateur est vérifié tous les 5 ans (dose, répartition, réglage des buses, ...). Un cahier des pratiques phytosanitaires est complété pour chaque campagne culturale. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour l'animation agricole
Promouvoir les économies d'eau	• Gestion patrimoniale des réseaux • Renouvellement des réseaux de transport et de distribution d'eau potable • Sensibilisation à la réduction de la consommation d'eau • Promotion des échanges d'expériences • Actions de sensibilisation • Intégration, par les établissements d'enseignement présents sur le bassin versant Rance Frémur baie de Beaussais, d'un programme de sensibilisation à l'eau et aux milieux aquatiques • Développement de formations • Communication relative au SAGE	L'élevage porte une attention particulière à ses consommations d'eau, notamment par l'utilisation de la haute pression et la vérification de l'absence de fuites et de gaspillage par les animaux. Sans objet pour le GAEC DE LA BRUYERE Pour les réseaux de transport et de distribution d'eau potable, les formations et la communication

La demande du GAEC DE LA BRUYERE est compatible avec le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais.